

Silence France bleu

<https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/affaires-classees-racontees-par-thierry-sagardoytho/silence-sur-l-affaire-notre-dame-de-betharram-episode-n01-baffes-a-volonte-3858819>

Il y a 25 ans, la célèbre Institution Notre Dame de Bétharram se trouve au cœur d'une retentissante affaire à la page des faits-divers. Un père de famille accuse l'établissement catholique de se livrer à des châtiments corporels d'un autre âge sur certains élèves.

L'affaire débute en février 1996. Le procureur Palois de l'époque, Raymond Doumas, voit arriver sur son bureau une plainte plutôt inhabituelle. Un père de famille habitant Gelos accuse la respectable Institution Notre Dame de Bétharram de « coups et blessures volontaires », voire de « traitements inhumains et dégradants ». Sous la plume de son avocat, Jean-François explique qu'à deux reprises, l'an dernier, les surveillants de la vénérable institution ont commis des actes de violences inacceptables sur son fils Marc âgé de 14 ans. La première fois, c'était en janvier 95. Le surveillant général gifle violemment l'élève pour une banale histoire de verre cassé. Une baffe si violente que Marc perd 40% de ses capacités auditives sur une oreille. En décembre, rebelote. Cette fois, un surveillant en poste à l'internat a fait vivre à son fils une véritable soirée d'enfer.

Un doigt se lève, il tombe à bras raccourcis

Le surveillant prend ce geste d'un soir pour un manque de respect à son endroit. Ni une, ni deux, il ordonne à l'adolescent vêtu d'un tee-shirt et d'un slip d'aller prendre l'air sur le perron, une sorte d'estrade installée sur les bords du Gave de Pau. A l'extérieur, il fait un froid de canard. Le thermomètre affiche zéro degré ! Le gamin est transi de froid. Il ne sent plus ses jambes. Une heure plus tard, Marc retourne au dortoir et demande à pouvoir se coucher. Refus catégorique du surveillant qui lui ordonne de retourner d'où il vient. Le ton monte. Le surveillant perd le contrôle de lui-même. Il assène une pluie de gifles et de coups sur l'adolescent avant de le bousculer au sol. Un jeune camarade de Marc assiste à la scène. Il lui prête une carte téléphonique grâce à laquelle l'ado prévient aussitôt ses parents, lesquels déboulent au collège vingt minutes plus tard. Le papa exige des explications !

Décembre 1995, un père de famille habitant la banlieue de Pau apprend que son fils adolescent est victime de sévices graves au sein de l'Internat de l'Institution Notre Dame de Bétharram. Vingt minutes plus tard, les deux parents déboulent à l'établissement situé au pied des montagnes.

Jean-François est en colère. Il demande à voir le directeur de l'établissement. Mais son bureau est vide à cette heure de la nuit. Ni une, ni deux, le père de famille emmène son jeune fils et le conduit aux urgences de l'hôpital de Pau. Un médecin examine l'adolescent en état de choc. Selon le certificat, Marc présente une incapacité totale de travail de trois jours. Le père de famille ne décolère pas. La discipline en milieu scolaire par la violence, c'est une pratique d'un autre âge. C'est en tout cas inadmissible au vingtième siècle ! Jean-François remue ciel et terre. Il alerte l'association des parents d'élèves afin qu'ils réagissent à leur tour. En pure perte. Personne ne bronche. Révolté par cette Loi du silence, le père de famille rédige un tract qu'il distribue à la sortie de l'établissement le 8 décembre 1995. Démarche impardonnable aux yeux du directeur, le Père Vincent Landel, qui l'accuse de mener une croisade contre la réputation de l'institution.

Aucun soutien parmi les parents d'élèves

Mais pire, il est sommé de présenter... des excuses et sa démission du bureau de l'association ! Impensable, pour l'artisan de Gelos qui estime avoir dénoncé une odieuse vérité. Révolté de

passer pour le vilain canard, le père de famille met l'affaire entre les mains de la justice. Le parquet de Pau ordonne aussitôt l'ouverture d'une enquête. La plainte finit par délier quelques langues. Françoise, une professeure de mathématiques en fonction depuis la rentrée de septembre, brise à son tour l'omerta. L'enseignante quadragénaire se dit ulcérée par le climat de violence qui règne au sein de l'Institution catholique. Tantôt, c'est elle qui écope d'une fracture du nez par un élève turbulent. Tantôt, elle surprend les surveillants giflant copieusement des élèves. Derrière les hauts murs blancs de l'Institution fondée en 1853, le malaise devient de plus en plus palpable.

En décembre 1995, un père de famille habitant Gelos dénonce de vilaines pratiques éducatives qui auraient cours au sein de la vénérable Notre Dame de Bétharram. Son jeune fils en aurait souffert par deux fois en moins d'une année. Plainte est déposée. L'enquête judiciaire commence.

A la Brigade de Nay, les gendarmes se mettent discrètement au travail. Le premier témoin, c'est Marc. L'adolescent de 14 ans raconte que le premier incident remonte à janvier 1995. Un camarade casse malencontreusement un verre. Selon le règlement, tout verre cassé sera facturé deux francs. Le surveillant général, Monsieur de BEHR, hausse le ton : cette fois, « *ce sera cinq francs* » ! Le jeune Marc la ramène : « *c'est un peu cher pour un simple verre !* ». La blague potache n'est vraiment pas du goût de Mr de BEHR qui la prend pour une marque d'insolence. Le surveillant lui assène une violente baffe au visage. Sonné, le gamin reste interdit. Il raconte l'incident à son père qui demande des explications. On lui rétorque que c'est un incident : « *Mr de BEHR n'a sans doute pas mesuré la portée de son geste* ». Malgré ses séquelles à l'oreille, Marc restera à Bétharram. Il est un bon élève et il a ici ses meilleurs copains. L'incident est donc clos...

Affaire classée, enfin pas vraiment. Quelques mois plus tard, rebelote...

Dix mois plus tard, nouvel incident. Il est 20h30 ce 5 décembre. Marc est sagement allongé dans son lit. Avant l'extinction des feux, Thomas, un jeune surveillant du dortoir, l'appelle à jeter un œil sur un magazine moto. « *Sans intérêt* » pour Marc qui fait un geste de la main, lui exprimant son indifférence. Le surveillant prend la mouche. Il hausse le ton et ordonne à l'adolescent de quitter son lit sur le champ : « *Au perron !* ». Et de suite. Le perron, une punition redoutée au sein de l'Institution *Notre Dame*. Une heure durant, Marc devra grelotter, vêtu d'un slip et d'un tee-shirt, sur une estrade posée au bord du Gave. Il fait zéro degré par cette nuit noire. Transi de froid, l'ado regagne sa chambrée vers 22h. Nouvelle colère du surveillant qui lui ordonne de retourner dehors. Marc ne se laisse pas faire. Il essuie en retour une volée de coups qui met le feu aux poudres. « *L'affaire* » est maintenant sur la place publique. Elle fait les gros titres du 10 avril 1996.

En décembre 1995, un père de famille accuse la respectable Institution Notre Dame de Bétharram de violences ainsi que de traitements inhumains et dégradants au préjudice de son jeune fils. Une enquête est ouverte, les langues finissent par se délier...

L'enquête de gendarmerie finit par rassembler de curieux témoignages. On savait certes qu'à Bétharram, l'éducation y est spartiate. Mais à quel prix ! Julien, un collégien âgé d'à peine 12 ans, rapporte avoir subi la punition dite du « pied de lit ». Traduisez : lorsqu'un interne perturbe le dortoir, le surveillant réveille l'ensemble de la chambrée. Les pensionnaires doivent alors se lever et rester debout, une heure ou deux en pleine nuit. De quoi forger le caractère... Autre délice du genre, « le perron ». L'élève indiscipliné doit alors faire le pied de grue, au piquet, sous la statue de la Vierge. L'institution ne s'en cache même pas. Officiellement, « le perron » est une mise à l'écart temporaire destinée à aider l'élève à comprendre et à se calmer... Enfin, pour les plus récalcitrants, il y a aussi « la baffe ». Et à en

croire certains, elles ont tendance à pleuvoir plus que de raison. Françoise, une enseignante en mathématiques, rapporte en avoir été témoin.

Une enseignante qui dénonce le collège qui l'emploie, ça fait mauvais genre

La professeure affirme qu'avant la Toussaint, un élève a été blessé par un surveillant qui lui aurait jeté un palet de hockey sur la tête. Ses camarades se sont bien gardés de révéler l'incident à leurs parents. Par peur des représailles ? Certainement pas, selon la direction qui affirme, sans rire, qu'ils se sont tus « par amour charitable ». Plus tard, l'enseignante surprend un autre surveillant frappant un élève, dans une salle voisine à la sienne. Françoise se manifeste, pensant que sa présence mettrait un terme à ce charivari. Même pas. La pluie de baffes aurait continué de plus belle. Et la direction dans tout ça, que dit-elle ? Plusieurs témoins affirment sous le manteau que les pères blancs de Bétharram se taisent et laissent faire, soucieux qu'ils sont de défendre l'excellente réputation de l'Institution. Le directeur proteste. L'an dernier, il a viré sur le champ un surveillant qui avait enveloppé un élève de papier hygiénique, pour mieux le frapper !

En avril 1996, l'Institution Notre Dame de Bétharram est accusée par un parent d'élève de violences ainsi que de traitements inhumains et dégradants sur son adolescent de 14 ans. Une enquête débute et l'affaire fait rapidement tâche d'huile, dans les médias et le milieu éducatif...

L'affaire dite des châtiments de Bétharram établissement n'était autre que le fils du Ministre de l'Éducation de l'époque, François Bayrou ? Face à ce torrent médiatique, de nombreux comités de soutien se constituent çà et là en faveur de *l'Institution Notre Dame*. Il y a des anonymes, des médecins, des avocats, mais aussi des visages bien connus tels le couturier Jean-Charles de Castelbajac ou le député RPR Michel Péricart. Tous défendent bec et ongles l'excellente réputation de leur bahut. Ce bâtiment aux murs de granit, construit en 1853, ressemble certes davantage à une caserne militaire entourée de chapelles et des montagnes. Mais, le taux de réussite au baccalauréat y est fort élevé. Et depuis bien longtemps. Selon ces anciens de Bétharram, les règles sont connues dès l'entrée. On n'est pas pris en traître. A bon entendeur

Que donne finalement la plainte qui avait mis le feu aux poudres ?

Côté gendarmerie, on décortique la plainte déposée par l'artisan habitant Gelos. Deux mois plus tard, les pandores rendent leur copie. Pour le surveillant qui a envoyé l'adolescent grelotter de froid, en slip sur les bords du Gave, bonne nouvelle : il échappe à toute poursuite. Le procédé est sans doute critiquable au plan éducatif. Mais, aux yeux de la loi, ce n'est pas une infraction. En revanche, le surveillant général, qui avait eu la main trop leste en giflant le jeune Marc, fera un tour en correctionnelle. Mardi 11 Juin 1996, Monsieur de BEHR s'avance à la barre. Et il n'en démord pas. Lorsque l'on a 160 élèves à surveiller au réfectoire, il faut tenir la discipline ! Peu importe ce qu'a pu dire l'adolescent sur le prix d'un verre cassé. Insolent ou pas, Mr de BEHR affirme qu'il a usé de son « *devoir de correction* ». En guise d'avertissement, la présidente Corinne Balian lui accorde l'absolution. Pour cette bruyante claque, ce sera 5.000 francs d'amende... Avec sursis.